Le Petit économiste - Actualité économique locale > Entreprises > SARL Services Transport 79



SARL Services Transport 79

jeudi 19 juillet 2007, par <u>lpe</u>

La **SARL Services transport 79** est basée au pôle logistique de la Crêche en Deux-Sèvres. C'est une société de services à l'échelle nationale. Elle propose aux entreprises de transport :

- Du conseil en sécurité des matières dangereuses :

En effet, tout transporteur de matières dangereuses (si le véhicule est signalé "matières dangereuses") et toute entreprise qui effectue des opérations de chargement de matières dangereuses (plus de 2 chargements à l'année), doit disposer du **certificat européen matières dangereuses en interne ou en externe.**

La SARL Services Transport informe ces entreprises sur leur assujettissement ou non à cette réglementation, et peut les accompagner par la suite pour la **rédaction du rapport annuel**, qu'elles doivent réaliser **avant le 31 mars de chaque année** (30 000 € d'amende en cas de carence). Le coût pour l'entreprise est alors forfaitaire, en fonction du volume traité pour un industriel du chargement ou en fonction du nombre de chauffeurs matières dangereuses pour un transporteur. La SARL Services transport 79 réalise des **visites annuelles** pour le suivi de l'activité et la rédaction du rapport annuel.

- L'évaluation des risques professionnels :

La SARL Services Transport réalise pour les entreprises et avec elles le **document unique d'évaluation des risques**. Depuis le décret de novembre 2001, ce document est obligatoire dans toute entreprise ayant

des salariés. Le document doit être **remis à jour annuellement** et consiste, pour chaque tâche de travail, à lister les risques d'accidents ou de maladie professionnels qui pourraient en découler, et à proposer des solutions pour y remédier.

- Le conseil à la réalisation de protocoles de sécurité :

Pour toute opération de chargement et déchargement de marchandises, tous secteurs confondus et tout type de marchandise, **depuis le règlement européen du 26 avril 1995, un protocole de sécurité doit être réalisé entre l'entreprise qui réceptionne la marchandise et le transporteur**. Ce protocole traite des consignes particulières de sécurité liées à ce mouvement de marchandises, du plan de circulation dans le site. Cette obligation concerne tout type d'activité et tout type de marchandise, des parpaings au papier...

Enfin, la Société Services Transport 79 vend aux entreprises de transport tout type de document obligatoire dans la profession : disques.....

SARL Services Transport 79

Alain Gendron

Tel: 06.30.11.73.16

 $email: \underline{str79@wanadoo.fr}$